CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET AUX ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T11.001), lors d'une séance tenue le 3 novembre 2026, le Conseil a déposé le projet de règlement 2026-487 en vue de son adoption lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2026.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE :

De la tenue d'une assemblée publique de consultation, le mardi 15 décembre 2026, à 17h50 à la salle du conseil municipal, au 145, rue de l'Église. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement prévoit :

- Une équité interne entre les différents rôles occupés par les membres du conseil;
- Une perception positive de cette équité chez les conseillères et conseillers et auprès des divers publics de la municipalité;
- Une rémunération en harmonie avec les responsabilités associées à chaque poste, tout en prenant en compte des comparables ainsi que la capacité financière et les caractéristiques de la municipalité.

	Maire		Conseiller	
	2026	2027	2026	2027
Rémunération de base	18 730 $	19 292 $		
Séance du conseil			156 $/présence	160,75 $/présence
Atelier travail/comité			125$/présence	128,75 $/présence
Journée (préparation budgétaire)			250 $/ jour	257,50 $/ jour
Maire Suppléant			71,34 $/ jour	73,50$/ jour

Le projet de règlement numéro 2026-487 remplacera le règlement 2024-465. Il peut être consulté au bureau municipal, situé au 142, rue Principale Est à Sainte-Anne-de-la-Rochelle, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 17e jour du mois de novembre 2026.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint aux endroits fixés par le Conseil, le 17 novembre 2026 entre 9h et 17h30.

Gilbert Côté
Directeur général et greffier-trésorier
GC/eac